



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Zones prioritaires

Question écrite n° 47134

Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la situation particulière du canton d'Argenton-sur-Creuse qui n'a pas été retenu comme zone de revitalisation rurale (ZRR). Les maires de ce canton soulignent que celui-ci connaît une situation économique fragile avec une population vieillissante. Ce canton essentiellement rural, dont l'activité repose sur l'élevage (bovins, ovins), subit de plein fouet la crise actuelle. Alors qu'il a été reconnu comme zone rurale fragile par l'Union européenne, ils s'inquiètent donc de cette incohérence qui, si elle n'est pas rapidement corrigée, entraînerait un mouvement de désaffection de la part d'entreprises qui voudraient s'y installer. Les élus proposent que soit intégré dans les critères définissant les périmètres des ZRR, la notion de « Pays », d'autant qu'ils viennent d'en créer un avec deux cantons, celui de Saint-Benoit-du-Sault et celui d'Eguzon, déjà classé en ZRR. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour répondre favorablement aux maires de ce canton.

Données clés

Auteur : [M. Auchédé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47134

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 63